



INTERNATIONAL  
OLIVE  
COUNCIL

CONSEJO  
OLEICOLA  
INTERNACIONAL

CONSEIL  
OLEICOLE  
INTERNATIONAL

CONSIGLIO  
OLEICOLO  
INTERNAZIONALE

المجلس  
الدولي  
للزيتون

## **DÉCISION N° DÉC III.5/120-VI/2024**

### **PORTANT ADOPTION DE LA RÉVISION DU GUIDE POUR LA SELECTION, L'ENTRAÎNEMENT ET LE CONTROLE DE LA QUALITE DES QUALIFICATIONS DES DEGUSTATEURS, DES CHEFS DE JURYS ET DES FORMATEURS EN DEGUSTATION DE L'HUILE D'OLIVE VIERGE**

#### **LE CONSEIL DES MEMBRES DU CONSEIL OLÉICOLE INTERNATIONAL**

**Vu** l'Accord international de 2015 sur l'huile d'olive et les olives de table et en particulier son article premier « Objectifs de l'Accord » en matière de normalisation et de recherche, concernant l'uniformisation des législations nationales et internationales et en particulier son Chapitre VI « Dispositions concernant la normalisation » ;

**Vu** la Résolution RES-2/71-IV/94 du 17 novembre 1994 portant adoption par le COI du document COI/T.20/Doc. n° 14 « Guide pour la sélection, l'entraînement et le contrôle des dégustateurs qualifiés d'huile d'olive vierge » et la décision DEC III.2/118-VI/2023 portant révision du document COI/T.20/Doc.n° 14/Rév. 8 ;

**Considérant** la position unanime des experts en évaluation organoleptique désignés par les Membres, lors de leur réunion des 25 et 26 septembre 2024, de procéder à une révision du document T.20/Doc. n° 14/Rév. 8 ;

**Considérant** la proposition formulée par le Comité de Chimie et Normalisation à l'occasion de sa 15<sup>e</sup> réunion, en vue de la révision dudit document,

### **DÉCIDE**

D'adopter le guide révisé COI/T.20/Doc. n° 14/Rév. 9, joint à la présente décision, qui remplace et abroge le document COI/T.20/Doc. n° 14/rév. 8, de novembre 2023.

Madrid (Espagne), le 20 novembre 2024

Javad Mir Arabrazi  
Président du Conseil oléicole international